



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/003

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ARCA POUR
LA REPRISE DES PETITS ALUMINIUMS**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 26 janvier 2024

Date d'affichage de la convocation au siège : 26 janvier 2024

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

La séance est ouverte.

**Le 1^{er} février de l'année deux mille
vingt-quatre à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 14 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Procuration à	NOM Prénom	Présents*	Procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme BOURRIER
TALABOT Martine (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAVERIE Dominique (Maire)	P	
CLAIR Jean-Georges (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ
PEREZ Gracia (Maire)	D		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	A	
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme LABASTHE (A)
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme SAUNIER	SIDAOUI Alain	D	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	D	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		CLÉMENT Bruno	E	Mme MARTINEZ
SOUBELET Véronique	A		FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD			

* P = Présent / E = Excusé / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/003

OBJET : CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ARCA POUR LA REPRISE DES PETITS ALUMINIUMS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants et L2122-22 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2021/100 du 8 juillet 2021 portant sur la signature d'une convention avec l'éco-organisme ARCA pour la reprise des petits aluminiums »,

Vu la création en 2009 du Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier (CELAA) sous l'impulsion d'entreprises convaincues de la nécessité d'améliorer le recyclage des emballages en aluminium et en acier comme Nespresso, France Aluminium Recyclage (FAR) et le Groupe Bel,

Vu l'adhésion de la CCM à l'extension des consignes de tri dans le cadre de l'Appel à projets de CITEO en 2019,

Vu la création de l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA) par Nespresso, Nestlé et Jacobs Douwe Egberts (JDE) en 2020,

Vu le projet de Convention de partenariat ci-après annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Gestion des déchets en date du 27 avril 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Citeo a lancé en 2014 un Standard Expérimental relatif aux emballages et objets en aluminium rigides et souples issus de la collecte séparée et extraits sur refus de tri, visant à soutenir le tri et le recyclage des petits déchets en aluminium. Ainsi jusqu'en 2018 cette catégorie faisait partie d'un standard expérimental distinct du standard Aluminium issu de collecte séparée.

Afin d'encourager l'ensemble des acteurs impliqués (élus locaux, associations, opérateurs, metteurs sur le marché, recycleurs et citoyens), le CELAA (Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier créé en 2009), CITEO, Nespresso France et l'Association des Maires de France (AMF) ont décidé de s'associer pour déployer un programme de renforcement de la collecte, du tri et du recyclage des emballages métalliques baptisé « ProjetMétal ».

Suite aux résultats concluants des expérimentations sur les centres de tri pilotes et de la pertinence du déploiement du Standard Expérimental sur plusieurs centres de tri du territoire, le flux des petits aluminiums et souples est officiellement intégré au sein du standard Aluminium issu de collecte séparée à partir du 1^{er} janvier 2019.

Nespresso France, Nestlé et JDE (Jacobs Douwe Egberts) s'associent pour créer l'ARCA (l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium) avec pour objectif de recycler toutes les capsules en aluminium (et bientôt d'autres acteurs du café portionné) :

- en développant d'une part de nouveaux points de collecte de capsules en aluminium,
- en mettant en place notamment plusieurs centaines de points de collecte dans différentes enseignes de grande distribution,
- en œuvrant à la poursuite du déploiement de la collecte de l'aluminium dans les poubelles de tri sélectif.

Ainsi ARCA a notamment pour objectif de rémunérer la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités et a ainsi décidé d'apporter un soutien aux collectivités qui produiront de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par Citeo/Adelphé.

De plus, la centre de tri rénové de la COVED-PAPREC, à Illats, prestataire de tri de la CCM, est adhérent au projet métal et est en capacité de trier ce flux des petits emballages acier et aluminium.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024/003

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ECO-ORGANISME ARCA POUR
LA REPRISE DES PETITS ALUMINIUMS**

ARCA a une mission qui s'inscrit dans une démarche d'intérêt général au bénéfice du consommateur citoyen. Son objectif est notamment de garantir l'efficacité environnementale et sociale du dispositif de tri et de recyclage des petits emballages et déchets en aluminium.


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention avec ARCA pour l'année 2023 et tous documents s'y rapportant,
- Prévoit les crédits nécessaires au(x) budget(s) afférent(s),
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 1^{er} février 2024



Nathalie BURTIN-DAUZAN
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 033-243301264-20240201-2024_003-DE

